



Avant Programme du CSO Du 31 Octobre 2021

Organisé par :

La Banque Nationale Agricole

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports

Équestres

**BNA
BANK**

Date : 31 OCTOBRE 2021

Lieu : Parc Des Expositions Du Kram –

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 29 ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.

ORGANISATEUR : La Banque Nationale Agricole Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION :

Président De L'événement : Mr Hatem Marnaoui Président De La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres.

Président D'Honneur : Mr. Mondher Lakhali PDG BNA.

Président Du Concours : Mr. Adel Bouguerra Directeur Marketing & Communication BNA.

Directeur Du Concours : Mr Anis Sellami.

Directeur Technique : Mr Zied Aouina.

Comptable Concours : Mr Ridha Jemii.

Secrétariat : Mme Ibtissem Hosni.

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr Khalad Hedrish (TUN) (FEI level 2)

Membres : Mr Anis Sellami (TUN) (FEI level 2) / Mr Mohamed chawechi(TUN).

Chronométréur : Mr Oussema Sinene (TUN)

Chef Steward: Mme Khoulood Maghrebi(TUN) (FEI level 1)

MrAid B Naceur(FEI level 1) /MrLassaad Hamdi(TUN) (FEI level 1)

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Habib Gallalou(TUN) (FEI level 1)

Chef de Piste Adjoint : Mr Ali Taboui (TUN) (FEI level 1)

MEDECINVÉTÉRINAIRE : Dr Lassaad Smaoui.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Ben Slimane.

MARECHAL FERRANT : Mr. Ridha Badraoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 31 OCTOBRE 2021

09h30 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : (80 - 90 cm)

A la suite : Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : (100 cm)

A la suite : Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : (105-110 cm)

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

INDOOR

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 28x60m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 20 x 40 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE :

<http://www.ftse.org.tn/> Avant vendredi 29 Octobre 2021 à minuit.

Frais : Epreuve 1 : 30 Dinars.

Epreuve 2 : 40 Dinars

Epreuve 3 : 50 Dinars

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021 :

EPREUVE 1 :

Date et heure : **31 Octobre 2021** à 09h30

Catégorie de Cavaliers : Licence **Qualification**.

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux

Barème : Barème en deux phases temps Différé.

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 80 - 90 cm

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille+ 150 Dt
2 ^{ème}	Médaille+ 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille+80 Dt
4 ^{ème}	Médaille+70 Dt
5 ^{ème}	Médaille+50 Dt
6 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
7 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
8 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
9 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
10 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
TOTAL	800 Dinars

Participation Des Chevaux : **2 fois** en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 :

Date et heure : **31 Octobre 2021** à l'Issue de l'épreuve précédente.

Catégorie de Cavaliers : Licence **Qualification** / Licence **compétition**.

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux.

Barème : Difficultés Progressives.

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : 100cm joker 110 cm.

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille+ 200 Dt
2 ^{ème}	Médaille+ 150 Dt
3 ^{ème}	Médaille+ 120 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 100 Dt
5 ^{ème}	Médaille+ 80 Dt
6 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
7 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
8 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
9 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
10 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
TOTAL	900 Dinars

Participation Des Chevaux : **1 fois** en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 :

Date et heure : **31 Octobre 2021** à l'Issue de l'épreuve précédente.

Catégorie de Cavaliers : Licence **Qualification** / Licence **compétition**.

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème A au chrono avec barrage Art 238.2.2

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : 105- 110 cm

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille+ 250
2 ^{ème}	Médaille+ 180 Dt
3 ^{ème}	Médaille+ 140 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 100 Dt
5 ^{ème}	Médaille+ 80 Dt
6 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
7 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
8 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
9 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
10 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
TOTAL	1000 Dinars

Participation Des Chevaux : **1 fois** en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à untiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
---	---